

1514 (12 MAI).

Ordonnance royale adressée aux généraux maîtres.

Loys, par la grâce de Dieu, etc. Pour voir peser, livrer, fondre grenailles, affiner et congnoistre le dechiet sur la vaisselle d'argent prinse par les commissaires par nous ordonnez, laquelle vaisselle mise en certaines monnoyes de notre Royaume pour en faire et forger des testons de 10 et 5 s. tournois pièce, pour les bailler et livrer à notre amé et féal conseiller m^{re} Philibert Babou, par nous commis à tenir le compte et faire le paiement des fraiz extraordinaires de noz guerres.....

Nous avons commis, ordonnez et depputez, commectons, ordonnons et depputons par ces présentes et chascun de vous, l'un en l'absence de l'autre, à veoir livrer, peser, fondre grenailles et congnoistre le déchet qui se pourra trouver en toute la vaisselle d'argent venant de la vendicion de notred. domaine, aides et gabelles, mise es mains des maîtres particuliers pour forger et fondre ainsi que dit est.

(A. N. Carton Z, 1^o, 536. — A. N. Reg. Z, 1^o, 61, fol. 9^o à 10^o.)